

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 février 2013

## Suicide : plaidoyer pour une prévention active

### Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Monsieur le Président, Chers collègues, le suicide est une des premières causes de mortalité chez les jeunes. S'il demeure heureusement très limité, un mal être réel des jeunes est souligné par les diverses enquêtes régulièrement citées dans les avis de notre assemblée. À l'inverse du projet d'avis, nous ne sommes pas convaincus que le suicide des jeunes puisse être principalement expliqué par une sorte de crise existentielle.

En effet, pour les jeunes comme pour les autres publics, le mal être à l'origine de la crise suicidaire peut avoir des fondements tout à fait objectifs, tels qu'une vulnérabilité personnelle, la rupture avec le groupe familial, la confrontation à un système de formation très compétitif, et même de plus en plus, l'inadéquation entre les souhaits et le type d'études entrepris, des difficultés matérielles, ou encore la difficulté de se projeter dans un avenir économique très incertain. Ainsi, d'une façon générale, nous souhaitons souligner que la prévention du suicide passe, aussi, par une action volontariste sur ses causes.

La prise de conscience de son propre mal-être est une première étape importante dans la prévention du suicide, en particulier chez les jeunes. Pour cela, un travail d'information et de médiation doit être fait. Des structures existent, mais elles sont en nombre insuffisant et demeurent, par ailleurs, trop peu connues des jeunes, de leur entourage ou des professionnels. Ainsi, les consultations obligatoires de la médecine préventive universitaire sont insuffisamment suivies, et les Bureaux d'aide psychologique universitaire, au nombre d'une dizaine en tout, ne sont connus que de 8 % des étudiants. On aurait pu également mentionner dans le projet d'avis la fermeture de nombreux points d'accueil écoute jeunes, faute de budget. Il résulte de ce manque d'information et de médiation, en partie imputable à un manque global de moyens, les résultats préoccupants de la dernière enquête sur la santé et les conditions de vie des étudiants, qui montrent que deux-tiers des étudiants dépressifs n'ont pas consulté de médecin à ce sujet.

Le projet d'avis recommande de favoriser le travail en réseau, ce que nous soutenons. En effet, bien souvent, il s'agit au moins autant de mettre en relation l'offre et la demande de prise en charge que de développer l'offre. Il est nécessaire de réduire la dichotomie encore trop importante entre prévention et prise en charge. L'offre doit être disponible rapidement et au plus près de la vie quotidienne des jeunes, et ce notamment pour que le suivi psychologique ne soit plus aussi lié à la catégorie socioprofessionnelle des parents qu'il ne l'est aujourd'hui.

À cette fin, il nous semble important d'encourager les initiatives des associations d'étudiants et de jeunesse, ainsi que des mutuelles d'étudiantes, dont les pratiques de prévention correspondent à la politique défendue dans le projet d'avis. La LMDE a, par exemple, signé à Lyon une convention avec une association de psychologues présents

une demi-journée par semaine dans les permanences de la LMDE pour créer ce premier contact.

Il nous semble que, dans ses préconisations, le projet d'avis aurait pu être plus précis et davantage en prise avec le réel. En raison de ces réserves, le groupe des organisations étudiantes et des mouvements de jeunesse s'abstiendra.